

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-103

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13246

Situation : Cimetière BILLY

Division : 10 / Carré : D / Allée : 5 - Empl : 7

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Madame FARRANT Isabelle née MARTINEZ domiciliée 12, Chemin des Landes "Herville", 28270 Châtaincourt, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 9597 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 50 ans.

DÉCIDE

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 25 novembre 2026 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 24 novembre 2076 pour une durée de cinquante ans.

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/21 du 16 février 2023.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le - 9 JUIN 2023

Pour le Maire,



L'Adjointe au Maire,  
Mariam CISSÉ

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notification ou affichage le

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20230609-DEC2023-103-AU  
Date de télétransmission : 13/06/2023  
Date de réception préfecture : 13/06/2023